

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **dix-neuf avril** à seize heures, le conseil municipal de la commune, composé de 10 membres en exercice et dûment convoqué le douze avril deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène STÉPHANY, Maire.

**Présents (8) :** Mesdames Marie-Hélène STÉPHANY, Anne-Sophie BOINOT, Nadège LE ROUX ; Messieurs Jacques POIDVIN, André BOYDRON, Jacques de CERTAINES, Stéphane BUZENET, Jean LOISEAU

**Absent(s) excusé(s) (2) :** - Monsieur Frédéric BEAUJEAN donne pouvoir à Monsieur Jacques de CERTAINES.  
- Monsieur Frédéric BOUDAUD donne pouvoir à Madame Anne-Sophie BOINOT.

Monsieur Stéphane BUZENET est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2019

1. Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental (voirie)
2. Finances – Approbation du financement de l'aire de jeux
3. Finances – Tarifs communaux pour le CIP et pour l'occupation du terre-plein Béluré
4. Finances – Don d'une association pour création aire de jeux
5. Finances – Approbation du tarif de location pour l'extension du hangar agricole
6. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs (création d'un poste d'attaché territorial et suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe)
7. Affaires générales – Adhésion de la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
8. Questions diverses

Le Maire,

Marie-Hélène STÉPHANY

# MAIRIE DE L'ILE D'ARZ

Annexe : Tableau des effectifs au 29 avril 2019

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 FÉVRIER 2019

Le compte-rendu du 25 février 2019 est voté à 8 voix pour et 2 abstentions des membres présents.

### Extrait du COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2019

#### 1. FINANCES – Demande de subvention auprès du Conseil départemental (voirie)

Délibération N° 2019-14

Rapporteur : Monsieur Jacques de CERTAINES

Vu l'appel à projet « voirie dans les Iles » du Conseil Départemental du Morbihan offrant une intervention financière à hauteur de 25 % d'une dépense plafonnée à 30 000 € HT le km ;

Vu le projet municipal de restauration des routes de Kernoël, de Berno et d'un tronçon de la route vers Bilhervé, pour une longueur totale d'environ 700 mètres et pour un montant estimé à 87 000 € HT, il est proposé de solliciter auprès du Conseil départemental du Morbihan une subvention de modernisation de voirie.

Cette subvention est à hauteur de 25 % de la dépense plafonnée à 30 000€ HT du km ; ceci afin d'autoriser la mise en chantier de cette restauration.

**Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :**

- solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental du Morbihan dans les conditions ci-dessus exposées ;
- autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

**Décision : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

### Extrait du COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2019

#### 2. FINANCES – Approbation du financement de l'aire de jeux

Délibération N° 2019-15

Rapporteur : Madame Nadège LE ROUX

Madame LE ROUX présente aux conseillers municipaux l'opération d'aménagement public d'espace de loisirs et son plan de financement :

## MAIRIE DE L'ILE D'ARZ

DÉPENSES (HT en Euros)		RECETTES (HT en Euros)	
Pyramide KOMPAN	15 344 €	Subvention AIP/Etat (FNADT)	6 690 €
Bancs	1 990,16 €	Fond de concours GMVA 20 %	4 460 €
Aménagement des terrains de pétanques et implantation de la pyramide (terrassment, sable, géotextile, transports, bordures)	4 965,84 €	Dotation Département PST 20	4 460 €
		Commune 30 %	6 690 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 300 €</b>

**Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :**

- **approuver l'opération présentée et son plan de financement ;**
- **solliciter toutes les subventions auxquelles cette opération est éligible, et en particulier l'Etat au titre du FNADT (volet territorial 1 du CPER 2015-2020) et du contrat de partenariat avec l'association « Les Iles du Ponant » ;**
- **autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.**

**Décision : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2**

### Extrait du COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2019

#### 3. FINANCES – Tarifs communaux pour le CIP et pour l'occupation du terre-plein Béluré Délibération N° 2019-16

Rapporteur : Monsieur Jacques POIDVIN

Il est proposé au Conseil municipal de revoir les tarifs municipaux comme suit pour l'année 2019 :

TERRE PLEIN DE BELURE	Rappel Tarifs 2017	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019
Local commercial (Arz et Manière) Espace extérieur :	62,50 m <sup>2</sup> x 41,92 € = 2 620 € 7 m <sup>2</sup> x 37,36 € = 261,52 € Total = 2 881,52 €	62,50 m <sup>2</sup> x 41,92€ = 2 620 € 7 m <sup>2</sup> x 37,36 € = 261,52 € Total = 2 881,52 €	62,50 m <sup>2</sup> x 43,18 € = 2 698,75 € 7 m <sup>2</sup> x 39,14 € = 269,36 € Total = 2 698,11 €
Local commercial (Arz Location) Espace extérieur :	50 m <sup>2</sup> x 41,92 € = 2 096 € 58 m <sup>2</sup> x 7,05 € = 408,90 € 28,25 m <sup>2</sup> x 37,36 € = 1 055,42 € Total = 3 560 €	50 m <sup>2</sup> x 41,92 € = 2 096 € 58 m <sup>2</sup> x 7,05 € = 408,90 € 28,25 m <sup>2</sup> x 37,36 € = 1 055,42 € Total = 3 560 €	50 m <sup>2</sup> x 43,18 € = 2 159,00 € 58 m <sup>2</sup> x 7,26 € = 421,08 € 28,25 m <sup>2</sup> x 39,14 € = 1 087,06 € Total = 3 667,14 €
Local-parking couvert	500,00 €	500,00 €	515,00 €
Espaces extérieurs /m <sup>2</sup> Arz Distribution : 22 m <sup>2</sup>	7,05 € x 22 = 155,10 €	7,05 € x 22 = 155,10 €	7,26 € x 22 = 159,72 €

**Décision :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

## MAIRIE DE L'ILE D'ARZ

Il est par ailleurs proposé d'adopter un nouveau tarif d'entrée au Centre d'interprétation du patrimoine de l'île d'Arz comme suit :

- ↳ réduction de 0,50 € par personne (sauf groupes) sur présentation du coupon de réduction imprimé sur le dépliant des tarifs-horaires des Bateaux-bus du Golfe 2019

**Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :**

- **approuver les tarifs proposés pour l'année 2019 ;**
- **autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.**

**Décision :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

### Extrait du COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2019

#### 4. FINANCES – Don d'une association pour création aire de jeux

*Délibération N° 2019-17*

*Rapporteur : Madame Nadège LE ROUX*

L'association « Les Robinsons » a été dissoute au mois d'avril 2018. Par courrier en date du 11 mars 2019, elle souhaite faire don à la mairie des biens restant à l'association afin de participer au financement d'une structure de jeux de plein air publique à destination des enfants. Le montant du don s'élève à 7 170 €.

**Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :**

- **accepter le don de l'association « Les Robinsons » d'un montant de 7 170€ destiné à participer au financement d'une structure de jeux de plein air publique à destination des enfants ;**
- **autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.**

**Décision :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

**5. FINANCES – Approbation du tarif de la location pour l'extension du hangar agricole**

*Délibération N° 2019-18*

*Rapporteur : Monsieur Jacques POIDVIN*

La Commune a procédé à l'extension du hangar agricole. Les travaux se terminant pour la fin du mois d'avril, il est proposé de fixer le montant du loyer et de le porter à 300 € par mois à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019.

**Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :**

- approuver le montant de loyer proposé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019**
- autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.**

**Décision :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

**6. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs**

*Délibération N° 2019-19*

*Rapporteur : Madame le Maire (annexe)*

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de pourvoir l'emploi de secrétaire de mairie devenu vacant ;

Il est proposé :

- de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à partir du 23 mai 2019 ;
- de supprimer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir de cette même date.

**Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :**

- approuver la modification du tableau des effectifs proposée à compter du 29 avril 2019 ;**
- autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.**

**Décision :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

**7. AFFAIRES GÉNÉRALES – Adhésion de la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

*Délibération N° 2019-20*

*Rapporteur : Monsieur Jacques de CERTAINES*

Après avoir pris connaissance de l'actualisation ou de l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée dans le Morbihan et des implications juridiques qu'il entraîne, le PDIPR (qui doit faire l'objet d'une publication par Monsieur le Président du Conseil départemental) comprend un réseau d'itinéraire traversant le territoire de la commune de l'île d'Arz ;

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis au tracé du sentier de randonnée à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Il y a eu une discussion entre la communauté d'agglomération et le Département : modifier le sentier et faire un sentier PDIPR valorisé pour mettre en valeur les aspects de la commune. Après 2 ans de discussion avec la DDTM, l'itinéraire a été arrêté, et c'est le Département qui a finalisé le projet. La mise en œuvre du sentier sera faite par une entreprise financée par... et l'agglo. On a obtenu de la DDTM l'autorisation des vélos de passer sur la zone côtière à condition d'être à 3 mètres de l'estran. Tous les équipements (passerelles) seront réalisés par la société choisie par le Département. En principe, ils essaieront de tout faire avant la saison. Validation engagement de Madame le Maire. On se base sur ces itinéraires.

***Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :***

- adhérer au PDIPR du Morbihan ;***
- approuver le tracé du réseau d'itinéraires de randonnée ;***
- s'engager à maintenir ou, à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires, à ne pas aliéner les chemins ruraux et à y maintenir la libre circulation et à conserver leur caractère touristique, à empêcher l'interruption des itinéraires ou à prévoir avec l'accord du Conseil départemental si le maintien du tracé initial n'est pas possible, un itinéraire de substitution de qualité égale, à entretenir ou faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ;***
- autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.***

**Décision :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**